

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

# Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)

*BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN  
Tél : (00237) 22 20 35 12  
Email : CTFC\_Cam @ yahoo.fr*



Mission d'évaluation du sciage sauvage dans les Arrondissements de  
Diang et Bélabo, Département du Lom et Djerem, Province de l'Est

Aide-mémoire

Mission 1 de lutte contre l'exploitation illégale A.S. ONDOUA

Août 2008

## 1 RAPPEL DE L'OBJET DE LA MISSION ET DEROULEMENT

Les principaux objectifs initialement prévus pour cette mission étaient de :

- ♦ repérer les principaux foyers de sciage illégal dans les arrondissements de Diang et Bélabo ;
- ♦ faire une évaluation rapide des pertes et dégâts causés par cette activité.



Le CTFC dans le cadre du Programme d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Communales (PAF2C), prévoit dans ses activités connexes des actions visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale. Dans cette optique, le CTFC avec la collaboration de la Commune de Diang, a mené une opération d'investigation sur les foyers de sciages sauvages dans les localités de Ndemba II, Ndoumbi, Mbethen, Yoko Bétougou, Ekombitié et Koundi.

La mission qui s'est déroulée en une journée vu les moyens limités mis à notre disposition, nous a permis de repérer trois foyers de sciage illégal : un premier foyer à Ndemba II-Mbethen-Yoko Bétougou ; un second à Ekombitié-Koundi et un troisième à Ndoumbi-Gwékong. Nous avons même identifié un quatrième foyer dans l'arrondissement de Bertoua au lieu dit Bakombo derrière le Lycée Rural.

Les descentes en forêt ont été réalisées avec le concours de certains chefs locaux et des villageois qui visiblement ont ras-le-bol de voir leur forêt pillée par des hors la loi venus pour la plupart des provinces du grand nord, du Nord-Ouest, Sud-Ouest et Ouest dans le département du Noun.



## 2 PRESENTATION DES PREMIERES ANALYSE

### 2.1 Organisation des opérations de sciage illégal

Le sciage illégal est une activité pratiquée depuis de longues dates dans les arrondissements de Diang, Bertoua et Bélabo.



Le sciage illégal est surtout pratiqué dans les zones qui ont connu une exploitation ancienne ou dans celles non affectées dans le plan de zonage du Sud Cameroun. Cette activité bénéficie ainsi des anciennes pistes d'exploitation par les quelles sont évacués les produits du sciage sauvage ; malgré le très mauvais état de ces pistes qui quelques fois ne permettent pas le passage des véhicules 4X4, les camions et les motocyclettes permettent d'arriver dans les chantiers de sciage.

Les arbres sont au préalable repérés par une équipe de 2 à 3 personnes recrutées dans les villages. Ces arbres sont ensuite abattus à l'aide des tronçonneuses et transformés en planches à l'aide de ces mêmes tronçonneuses et parfois des scies mobiles plus connues sous l'appellation de LUCASMIL.

Les planches sont alors transportées sur la tête du lieu de sciage au point de chargement le plus proche; ce transport est effectué par les villageois qui gagnent en moyenne 150Fcfa par planche transportée. Il faut signaler ici que les villageois n'ont pas d'autres retombées financières de cette exploitation forestière que les motivations reçues après le transport des planches.

## 2.2 Opérateurs du sciage illégal

Le sciage illégal est financé à environ 80% par les capitaux camerounais auxquels s'ajoutent quelques financements étrangers : Libye, Soudan, Tchad, Arabie Saoudite et quelques pays Européens. Les financements camerounais proviennent dans la plupart des provinces de l'Extrême Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et de l'Est.

Dans le Département du Lom et Djerem à Bertoua, cette activité est pratiquée par des hommes d'affaires (commerçants, transporteurs, éleveurs...); des autorités administratives (Maires, Commissaires de police, Cadres de l'administration). Ces exploitants illégaux collaborent étroitement avec les agents de l'administration forestière.



## 2.3 Production, commercialisation et flux des produits

### 2.3.1 Production

On distingue généralement deux types de sciage :

- Le sciage export
- Le sciage raboté export

#### a. le sciage export

Ici, le bois est abattu à la tronçonneuse et scié à la scie mobile (Lucasmil) ; avec un débit moyen de 6m<sup>3</sup>/jour. Les capitaux sont camerounais à environ 30% et expatriés (partenaire acqureur) à 70%. La production dans ce cas vise plus le bois rouge généralement les essences comme le Sapelli, l'Iroko, le Doussié, l'Assamela, le Moabi, le Padouk ... L'évacuation et le transport des débités se fait grâce à des documents loués (Lettres de Voitures Sécurisées) chez des transformateurs nationaux agréés et ayant un quitus à l'export.

Les dimensions possibles varient entre :

- 6 et 20mm pour l'épaisseur ;



- 6 et 20mm de largeur ;
- 1 et 6m de longueur

## **b. le sciage raboté export**

La production se fait en deux temps :

Dans un premier temps, la grume est débitée en forêt à l'aide d'une tronçonneuse. Les planches issues de ce premier sciage sont rabotées et délignées dans un atelier de menuiserie en ville. Cette exploitation est également orientée vers le bois rouge. Une partie de la production déclassée est déversée dans le marché local et est utilisée pour les travaux de construction, la fabrication des meubles ... Ce sont généralement des planches de 2,10 à 3,50m et les 15 x 15cm utilisés pour les cadres des ouvertures de maisons.

**Le bois blanc (Coffrage)** est une variété du sciage raboté export. Les capitaux ici sont surtout Camerounais et Arabes. Cette filière est plus compliquée et complexe, car il existe trop d'intermédiaires parmi les quels certains agents de l'administration forestière centrale. Cette exploitation concerne beaucoup plus le bois blanc avec les essences comme l'Ayous, le Fraké et l'Eyong.

Le bois part de Bélébo et arrive au Nord Cameroun où il est raboté et déligné. A ce stade, les débités sont marqués au Marteau Forestier de l'administration, alors que les titres d'exploitation n'existent pas ; il s'agit là d'un blanchiment du bois illégal. Il est à noter que dans certains cas, des dérogations spéciales sont signées par l'administration forestière locale pour l'embarquement du bois à la gare de ferroviaire de Bélabo. La production est acheminée dans la partie nord du Cameroun et une partie est exportée vers le Tchad, le Soudan, la Libye et même le Yemen.

## **3 PERSPECTIVES**

### **3.1 Evolution du sciage sauvage dans le temps**

Le sciage illégal est une activité qui prend de l'ampleur au fil des jours. Les revenus que procurent cette exploitation sont de nature à encourager de nouveaux opérateurs à se lancer dans la filière et à stimuler un accroissement des investissements chez les anciens opérateurs. C'est ainsi qu'après analyses et enquêtes, on a pu relever que : les anciens opérateurs à la tronçonneuse sont aujourd'hui propriétaires de scies mobiles (Lucasmil) ; ceux qu'hier ne possédaient qu'une ou deux tronçonneuses sont passés à quatre ou six.

Le personnel de l'administration forestière quant il n'est pas commanditaire est complice. Cette complicité va grandissante au point où il est de moins en moins possible de lancer une opération de lutte contre ce fléau et obtenir des résultats ; car avant même le lancement des activités de lutte les opérateurs sont prévenus par ceux – même qui doivent mener la lutte. Il arrive qu'au cours des



saisies pendant des contrôles mixtes, on trouve du bois martelé dans des zones où aucun titre d'exploitation n'est attribué.

Tout ce climat contribue à rassurer les opérateurs et à leur donner encore plus d'engagement à mener leur activité en toute sérénité. Il s'en suit alors une exploitation anarchique qui ne respecte pas les dispositions, les plus élémentaires de gestion forestière.

## **4 SUGGESTIONS**

### **4.1 Organisation du contrôle de l'exploitation illégale**

Il est important que la complicité qui existe entre les agents de l'administration forestière et les opérateurs du sciage illégal cesse. Pour ce faire, à défaut de revaloriser les salaires des agents, nous suggérons l'octroi d'une prime effective en fonction du volume de bois saisi et vendu. Il est souhaitable que cette prime soit payée immédiatement après la vente du bois qui a fait l'objet d'une saisie.

Il est souhaitable que les missions de contrôle soient renforcées par les forces de gendarmerie et l'armée au besoin.

### **4.2 Approvisionnement du marché local**

Le sciage illégal fournit le marché local en matière première pour les travaux de menuiserie, charpente etc. Les compagnies forestières qui sont seules à faire de la première transformation de bois en ce moment, produisent uniquement pour de l'export ; le marché local se retrouve sevré, ce qui explique aussi la persistance du sciage illégal. Il serait donc nécessaire que l'Etat trouve une formule plus appropriée pour approvisionner le marché local en bois et ceci au prix de la bourse du camerounais moyen.

### **4.3 Etude de l'impact du sciage illégal sur les forêts du Département de Lom et Djerem**

Nous recommandons la mise sur pied d'une étude minutieuse qui permettrait d'évaluer les impacts du sciage sauvage dans la Réserve Forestière de Deng Deng en particulier et dans le Département de Lom et Djerem en générale. Cette étude donnerait des informations sur les volumes de bois exploités par essence, ainsi que les retombées environnementales du non respect des règles de gestion durable des forêts.